

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 5 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de Votants : 13

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe

Etaient excusés : M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC) et Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC)

Était absent : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Vincent BRUN a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Finances Décision Modificative n° 6

Budget Commune 2022 – Investissement Dépenses / Dépassement des crédits au chapitre 16/article 1641

Afin de pouvoir régulariser le dépassement de crédits au chapitre 16 concernant les dépenses d'investissement, notamment un emprunt, il y a lieu de prévoir une décision modificative, comme suit :

| CHAPITRE / ARTICLE | LIBELLE | MONTANT |
|---------------------------|---------------------|----------|
| Dépenses investissement | | |
| Chapitre 16/article 1641 | Emprunts | + 400.00 |
| | | |
| Chapitre 21/article 21312 | Bâtiments scolaires | - 400.00 |
| Dépenses fonctionnement | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative du budget commune, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.



Le Maire

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 8/12/2022
 Après affichage et publication du : 8/12/2022
 Le Maire,
 Marc GRIMAND